

PRIX DES ANNONCES

Première insertion, par ligne... 10 cts
Chaque insertion subséquente par ligne... 3 "
Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulues sera publiée jusqu'à avis du contraire.
Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

LE FRANCO-CANADIEN

FONDÉ LE 1^{ER} JUIN 1860.

PUBLIE A ST-JEAN D'IBERVILLE, CANADA.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour douze mois... 1.00
Pour six mois... .50
Invariablement payable d'avance.
Tout semestre commencé se paie en entier, et aucun refus de continuer l'abonnement ne sera accepté à moins que tous les arriérés n'aient été payés.
Toutes correspondances, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à
I. BOURGUIGNON, Prop.
St. Jean d'Iberville.

Vol. XXIX. No 19

VENDREDI 5 OCTOBRE 1888

FEUILLETON

André et Clarisse.

Nous avons parlé d'un double projet.

Le matin même du jour où André eut seize ans, il se leva plus tôt que d'ordinaire pour aller tout d'abord présenter ses respects et ses remerciements à son maître.

L'abbé Vincent, fatigué d'une mauvaise nuit, était assis dans son grand fauteuil, et se ramenait en se bourrant le nez de tabac.

— Ah ! te voilà, mon garçon ! tu es bien matinal. Je t'en remercie. Cela me réjouit de te voir ; car j'ai mal dormi.

— Est-il possible ! s'écria André tout effrayé. Moi qui venait vous remercier et vous annoncer mes seize ans !

— Soit bêt, mon enfant ! Tu as seize ans, et tu es aussi candide qu'à l'âge innocent où je te pris pour te conduire par les sentiers fleuris de la latinité. Soit bêt !

André s'inclina sous la main du vieillard. Il se releva avec un air de détermination virile, et ouvrit la bouche pour parler. Mais le bon abbé le prévint.

— C'est à ton sujet que j'ai eu cette insomnie.

— A mon sujet !...

— Oui, écoute-moi bien, je n'ignorais pas que tu allais atteindre ta seizième année ; d'autre part, j'avais la conviction d'avoir poussé tes études aussi loin que possible. J'ai dû songer à toi.

— J'y ai songé aussi, dit-il.

— Fort bien, mais je suis certain d'avoir rêvé pour toi mieux que toi-même. Me prêtes-tu l'attention ?

— Oh ! n'en doutez pas.

— Grâce au ciel ton intelligence s'est largement développée ; tu as du savoir, et, mieux que la modestie. Ta foi religieuse n'a reçu aucune atteinte. Ces vertus pratiques sont rares chez les jeunes gens de nos jours qui sont tous épris par la fumée de la gloire militaire, bien triste gloire, hélas ! ils servent leur pays, je l'avoue ; mais on peut servir son pays de diverses manières ; et si les uns étendent par les armes l'état matériel de la France, d'autres font la conquête non moins utile des âmes par la prédication, le saint ministère et le bon exemple. Notre église nationale a cruellement souffert, décapité sur l'échafaud de la Révolution, poursuivie, traquée partout et souffrant dans les misères de l'exil non moins qu'en face des Jacobins. A peine elle commence à se relever de ses ruines. Il lui faut de jeunes lévites pleins d'ardeur, qui, la croix à la main, montent à des générations ignorantes le chemin du ciel. Je t'estime assez pour t'assigner ce rôle glorieux, pour te placer à ce poste difficile. Déjà j'en ai écrit à Mgr l'évêque de Meaux, Sa Grandeur s'est empressée de me répondre, de m'annoncer qu'elle t'aurait volontiers pour séminariste. Quelle admirable étude que celle de la théologie ! Comme tu y brillas, ayant tout devant toi pour te fortifier ! Va mon fils, entre dans le sanctuaire : consacre à Dieu ta jeunesse, ton instruction, ton dévouement. Tu ne saurais en faire un meilleur emploi. Et moi, je mourrai consolé, en pensant que j'ai donné à l'Eglise un vaillant soldat !

Tandis que le vieillard se complaisait ainsi dans son projet, le jeune homme sentait une sorte de nœud s'épaissir autour de ses yeux. Il était devenu très pâle. Ses artères battaient avec force. Il chancela et eut besoin de s'appuyer au dossier même du fauteuil où l'abbé était assis.

Celui-ci s'aperçut de cette émotion et en tira bon augure.

— Remets-toi, dit-il ; je t'ai annoncé trop brusquement ma grande nouvelle, j'ai eu tort. Il faut ménager les impressions. Ah ! mon Dieu ! comme il est pâle ! — Brigitte ! Brigitte ! apportez vite un verre d'eau sucrée. Assieds-toi, mon garçon, dénoue ta cravate, mets-toi à l'aise. J'ai eu tort, j'ai eu tort.

— Merci mon maître murmura André. Vous n'avez rien à me reprocher. Vous êtes si généreux ! mais je ne suis pas digne de vos faveurs.

A travers l'ombre qui voilait ses yeux le pauvre jeune homme avait vu resplendir l'image de Clarisse ; et pour la première fois Clarisse ne lui était pas apparue comme un enfant.

— Tu n'en es pas digne ! s'écria le vieillard. C'est trop de modestie. Il n'est pas permis, même aux plus

humbles, de se calomnier ainsi. Bois ce verre d'eau et calme-toi, Brigitte, y ayez vous mis de la fleur d'orange ?

— Oui messieu l'abbé, répondit la gouvernante.

— Fort bien. Ah ! le voilà qui va mieux. Laissez-nous Brigitte. A présent mon cher André, la séance est levée. Je n'insisterai pas pour aujourd'hui. Heureux de la joie si saine que cette nouvelle t'a causé j'attendrai patiemment que tu fixes toi-même le jour où tu partiras pour le séminaire. Ce n'est qu'un an, non ?

— C'est maintenant cette grande détermination à la mère et à sa vertueuse amie, je ne te retiens pas. Leur cœur tressaillera d'allégresse. Encore une fois, je te bénis, Adieu, mon fils, adieu !

Mon embarras était extrême. L'idée de ne plus voir les êtres chers qui jusqu'alors avaient composé tout son univers, cette idée le faisait frissonner. Ce n'était qu'avec une profonde terreur qu'il envisageait la perspective du départ, d'une absence peut-être éternelle.

Et toujours l'image de Clarisse flottait devant lui, sérieuse, dispaissant, s'évanouissant.

Mon Dieu ! pensait-il, m'avez-vous donc donné deux frères et une sœur pour que je les quitte tout à coup !

Dans son trouble il ne se jugea pas en état d'aller retrouver sa mère chez madame Menneville, et il prit au hasard le premier chemin venu pour gagner les boulevards où il pourrait recueillir et s'examiner. C'était la première fois qu'il se rendait seul à cette promenade.

Il avait été devancé par celles là même qu'il voulait momentanément éviter. Pensant qu'André serait retenu à déjeuner par l'excellent abbé à l'occasion de son jour de naissance, elles s'étaient munies de pain et de fruits, avaient emporté leur ouvrage et recommandé à Jeannette de prévenir André du lieu où elles étaient. Il s'avancait rêveur, les yeux fixés à terre, quand il s'entendit appeler joyeusement. Un pas rapide l'indiquait qu'on courait à sa rencontre. Comment André eût-il pu se méprendre sur cette voix aimée, sur ces pas qui tant de fois se rendaient à son oreille ? Une haleine suave effleura son front que pressaient deux lèvres purpurines. Il recula effrayé, comme s'il portait déjà la robe du levite.

Sans lui laisser le temps de revenir de sa surprise, Clarisse se retourna vers les frères qui étaient assis sur un banc, non loin de là, et elle leur cria :

— C'est bien lui ! Je ne m'étais pas trompée.

Puis revenant à André :

— Est-ce que tu viens de la mission ? Est-ce que Jeannette t'a appris que nous étions ici ?

— Non, dit-il, d'une voix altérée.

— Non qui ? Fit le vieillard ! il a l'air tout maussade. Qu'est-ce que vous avez, monsieur ? Comme cela, pour te placer à ce poste difficile. Déjà j'en ai écrit à Mgr l'évêque de Meaux, Sa Grandeur s'est empressée de me répondre, de m'annoncer qu'elle t'aurait volontiers pour séminariste. Quelle admirable étude que celle de la théologie ! Comme tu y brillas, ayant tout devant toi pour te fortifier ! Va mon fils, entre dans le sanctuaire : consacre à Dieu ta jeunesse, ton instruction, ton dévouement. Tu ne saurais en faire un meilleur emploi. Et moi, je mourrai consolé, en pensant que j'ai donné à l'Eglise un vaillant soldat !

— Pardonne, chère sœur, dit-il avec effort : tes questions me fatiguent.

Clarisse le regarda toute interdite ; puis, sans transition de la joie à la tristesse, elle se mit à fondre en larmes.

Les deux veuves accoururent très émus et demandant : — Qu'y a-t-il donc ? sans pouvoir obtenir de Clarisse d'autre réponse que celle-ci : — Il m'a grondé !

— Allons donc ! dit madame Guérin, André n'a pas le droit de te gronder ; et ce serait chose étrange, à son âge, qu'il s'érige en censeur. D'ailleurs, mon enfant, je t'ai vue aller au-devant de lui avec l'air le plus aimable. André, ce n'est pas bien : vous me faites beaucoup de peine.

Il ne répondit rien, mais alla se jeter sur le banc où il se mit à sangloter à son tour.

En le voyant si désolé, la bonne Clarisse oublia soudainement sa propre peine, et elle s'empressa de trouver de douces paroles :

— Ne pleure pas, je t'en prie, mon frère. Je n'ai plus de chagrin. J'étais folle... Il ne faut pas prendre garde aux larmes d'un enfant.

André sentit qu'elle lui essayait les yeux avec son mouchoir. Il leva sur elle un regard plein d'une tendre reconnaissance ; mais ce fut à sa mère qu'il s'adressa pour donner une explication.

— Je vous ai affligée, dit-il, chère maman, et j'en ai bien du regret. Pardonnez-moi... J'étais si malheureux !

— Oh ! malheureux ! s'écrièrent trois voix à l'unisson.

— Vous allez tout savoir. Ce n'est pas moi qui aurai jamais un secret pour vous.

Alors le jeune homme exposa sans

omettre aucun détail la scène qui venait de se passer chez le vénérable abbé Vincent ; il avoua le trouble qu'il avait éprouvé, mais ne sut pas l'expliquer autrement qu'en disant :

— Je ne crois pas avoir la vocation. Au reste, ce sera à vous à décider. Votre volonté réglera ma conduite. Si vous m'ordonnez de partir, j'obéirai, quelque dure que soit pour moi cette séparation.

Clarisse avait tenu les yeux baissés durant tout ce récit. On eût pu voir, à certaines crispations, qu'elle faisait des efforts extraordinaires pour comprimer ses larmes.

Madame Guérin observait la jeune fille ; de son côté, madame Menneville étudiait le visage d'André.

— Mon cher fils, dit madame Guérin, si une vocation irrésistible t'entraîne vers l'Eglise, je n'hésiterais pas à sacrifier mon bonheur, mes rêves d'avenir, et à te pousser moi-même vers l'état le plus saint, le plus beau, mais aussi le plus redoutable. Ton hésitation, ta frayeur me prouve que M. l'abbé Vincent s'est trompé, ou que l'heure de la vocation n'est pas venue. Tu es assez jeune encore pour avoir le temps de réfléchir. Donne-toi donc un loisir indispensable : demande quelques mois à ton maître, un an s'il le faut, et alors tu seras libre, nous ne te contraindrons en rien, nous en sûr. Ton bien avant tout.

— Ah ! ma mère, je n'ai que faire de six mois pour réfléchir. Est-ce que je pourrais vous quitter ?

On le questionna sur son projet : il se renferma dans le silence, affirmant, — il n'en avait pas besoin le brave enfant ! — qu'il n'y avait rien de d'honorable dans ce plan.

Madame Guérin était d'une venue triste.

— Qu'est-ce ma chère ? dit l'autre veuve.

— Oui, petite maman, qu'avez-vous dit à son tour Clarisse, de sa voix la plus caressante.

Je serai franche, répondit madame Guérin. L'idée m'est venue qu'André, emporté comme tous les jeunes gens d'aujourd'hui par les rêves de gloire, songeait peut-être à entrer dans l'armée. Or, je sais tout ce que j'ai souffert tandis que mon pauvre mari vivait au milieu de ces affreuses boucheries qu'on appelle des batailles, et qu'on tant d'espérances sont moisonnées.

André sourit cordialement.

— Ce n'est pas cela, dit-il ; je n'aspire pas à devenir un héros, et ce qu'on raconte de l'expédition de Russie n'est pas pour encourager. J'aspire tout simplement, — puis-je ? — à entrer dans l'étude du principal notaire de ce pays, M. Aubry, qui a eu la bonté de m'en parler et de m'offrir tout de suite des appointements. Si je travaille bien, avant un an j'aurai la place du premier clerc. M. Jules Guérin, qui pour raison de santé, veut se retirer. C'est magnifique, n'est-ce pas ?

— Cher André !... murmura la mère attendrie.

— Cher André ! répéta l'écho des deux autres voix.

Tout le monde fut d'accord pour trouver qu'André avait choisi une carrière modeste mais honorable et déjà Madame Guérin entrevit le jour où son fils porterait le titre de notaire.

Ist vrai qu'un souci traversait cette joie de famille. Comment s'y prendrait-on pour notifier d'un refus à l'abbé Vincent ? N'y avait-il pas lieu de craindre qu'il ne fût profondément affligé ?

On convint que Madame Guérin écrirait, et l'on reprit doucement le chemin de la maison.

Les enfants marchaient en avant, selon leur coutume, en se donnant la main et causant d'un air posé, mais saisi d'une fantaisie subite il se ouillèrent pour courir l'un après l'autre.

Les deux frères le suivaient avec la gravité qui les caractérisait.

Elles se regardèrent mutuellement et ce double regard eut un sens précis.

— Madame Menneville provoqua ainsi une confidence :

— Machère Emilie, où je me trompe fort, ou vous voulez profiter de ce moment pour m'ouvrir votre cœur.

— Non, répondit madame Guérin, vous ne vous trompez point. Ce n'est pas la première fois que je le remarque, vous savez lire vous en moi.

— Alors, n'hésitez pas.

— Je manquerai à l'amitié si j'hésitais. D'ailleurs, tout me fait une loi de m'expliquer ; la teneur de la lettre que j'écris tout à l'heure à M. l'abbé Vincent dépend de la conservation que nous allons voir.

Dites-moi vous êtes vous mépris sur les motifs du refus d'André ?

— Non ; je les ai devinés... depuis longtemps.

— Alors vous me mettez à l'aise. Durant la première enfance, André et Clarisse se sont traités de frères et de sœur, jamais affection ne fut plus touchante : ils se sont habitués à ne pouvoir vivre l'un sans l'autre ; il y a plus, André est devenu l'imitateur de Clarisse ; il a développé son intelligence avec son, une délicatesse charmante. A cette heure encore, votre Clarisse n'est qu'une sœur aux yeux d'André. Il s'ignore lui-même ; il ne sait pas qu'il l'aime !

— Il l'aime... redit machinalement madame Menneville.

— Certainement ma chère. Le mot d'amour choquerait sa pudeur, sa réserve ; il n'y a jamais songé. Je vous le répète, André s'ignore, et il fallait une circonstance grave pour lui révéler, en partie du moins, ce sentiment qui sommeille dans son âme. L'offre de M. l'abbé Vincent équivalait pour mon fils à une séparation... C'en était fait : Clarisse était à jamais perdue pour lui. André ne se l'est pas dit peut-être, mais il a entrevu cette douleur, et il a reculé, autrement sa foi vive, sa douleur le disposait tout naturellement à entrer dans l'Eglise, ce qui est un grand honneur et une grande grâce du ciel. Il ne le veut pas, parce qu'il aime Clarisse. Je vous le dis en toute sincérité, et je vous le dis loyalement, afin que nous ayons tous les deux conscience de ce que nous faisons. S'il devenait nécessaire que ces enfants fussent séparés, je n'hésiterais pas à accomplir le plus rude des sacrifices, à quitter cette ville et l'amie incomparable que j'y possède. Peu à peu je réconcilierais André avec l'idée d'obéir aux bonnes idées de son maître ; et peut-être l'absence précéderait-elle les peines de l'avenir, au prix de chagrins présents.

— Loyale nature !... dit madame Menneville. Je n'ai pas attendu le moment où nous sommes pour peser toutes ces choses. Oui, je sais cette liaison naissante, ce sentiment d'une amitié enfante. Il viendra un jour où les enfants ne s'appelleront plus du nom de frère et de sœur, et ils rôveront un autre titre et des joies plus complètes. Mais loin que j'y vois du mal, loin que je m'en effraie, j'en remercie Dieu pour ma Clarisse. Quel est mon devoir maternel ? C'est de rechercher et saisir tout ce qui peut contribuer au bonheur de ma fille. M'est-il permis de souhaiter chez un jeune homme de s'élancer vers l'indépendance ? Non, Emilie, ne changeons rien à ce que le ciel même a daigné faire. Du jour où nous nous sommes agenouillés ensemble dans l'église de Saint-Ayout, du jour où nous avons échangé nos tristes confidences, et où nous nous sommes donné la main, de ce jour date notre engagement mutuel. Nous sommes une seule et même famille. Je suis certaine que tel serait le sentiment des habitants de cette ville si on les interrogeait à ce sujet. Ainsi, ma chère, nous ne les séparons pas, car ce serait impossible ; nous attendrons que l'âge soit venu à nos enfants, et nous ferons un mariage vraiment chrétien.

Madame Guérin jeta un cri de joie. André et Clarisse se retournèrent avec un sourire mêlé d'un regard de surprise.

— Ils sont charmants !... dit à demi voix madame de Menneville. Nous voici arrivés ; rentrons. Nous allons chacune écrire à M. l'abbé Vincent, mon amie, pour lui soumettre les résolutions de son fils, moi pour l'engager à dîner, en l'honneur du jour de naissance d'André.

— Ainsi, chère mère... demanda le jeune homme, vous consentez ?

— Il te faut bien, répondit la veuve. Tu seras clerc notaire... Puisque tu ne veux pas devenir évêque.

Involontairement, André tourna les yeux vers Clarisse. Clarisse paraissait bien heureuse.

Les deux lettres furent écrites et portées immédiatement par Jeannette. Le bon abbé Vincent accepta l'invitation, mais il ne mangia rien ; et tous le temps du dîner, il ne cessait de dire en soupirant :

— Quel dommage ! quel dommage ! J'aurais bien arrangé les choses... Dès demain, il aurait pu partir pour le séminaire !

André secoua la tête. Clarisse fit sa jolie moue...

— Ah ! mes enfants, poursuivit le vénérable prêtre, peut-être un jour regretterez-vous d'avoir repoussé mon offre. Bien que je ne m'occupe pas des événements, j'entends raconter des choses terribles. L'ho-

rizon se rembrunit. La guerre dévore les générations. Qui sait si bien tôt il ne sera pas indispensable que les jeunes partent comme leurs aînés ?... Qu'est-ce que vous aurez gagné alors, mes bonnes dames, à n'avoir pas accepté une séparation qui du moins eût mis André à l'abri de tout péril ?...

Clarisse était devenue très-pâle.

— Mon frère ! tu ne sera pas soldat, dis !... s'écria-t-elle. Je ne veux pas !

L'abbé Vincent le regarda attentivement. Le secret que les frères s'imaginaient posséder se venait de se révéler à la tendresse et à l'expérience du vieillard.

LE COUSIN DE PARIS

Deux ans s'étaient écoulés, mettant une harmonie parfaite dans les habitudes des quatre personnes que nous avons montrées si étroitement unies. André avait conquis la confiance sans bornes de son patron, M. Aubry, qui, malgré sa jeunesse, s'en remettait sur lui du soin de bien des affaires. C'est qu'André, quoiqu'il achetât à peine sa dix-huitième année, avait par sa taille élevée, par sa physionomie sérieuse et son maintien posé, toutes les allures de l'homme fait. Tout le monde subissait l'ascendant d'une précocité qui n'avait rien de raide ni de pédantesque. Le caractère d'André était dessiné honnêtement et résolu. Il arrivait souvent à M. Aubry, qui était passionné pour la culture des fleurs, surtout des roses, qui sont à la Province ce que la tulipe est à la Hollande, de rester huit jours en entiers à sa campagne, tant il comptait sur la maturité d'esprit et le dévouement de son premier clerc. Bien souvent aussi M. Aubry forçait André à venir passer le dimanche à Valbrousse, — ce qui affligeait singulièrement sa famille ; — et, quand il le tenait là, dans les allées de son parc, il lui lançait des mots à double entente qui faisaient palpir le cœur du pauvre garçon. Par exemple, le riche patron se plaisait à parler de sa fille, mademoiselle Coralie, qui était élevée dans une des premières institutions de la capitale et qui, « pinçait la harpe aussi bien qu'une artiste de profession. » Et après les éloges qu'il décernait amplement aux mérites de son héritière, le brave notaire ajoutait en humant le contenu de sa tabatière d'or : — Ma Coralie sera un beau parti ! hé ! hé !... Le plus beau parti du département !... Ah ! dame, on l'élève comme une princesse. Je ne ménage rien. Oui, un beau parti... et une gentille personne, le vrai portrait de feu ma femme qui conquist la vogue à Paris, par la grâce avec laquelle elle dansa la gavotte chez madame Récamier !... Il y a des pères assez absurdes pour chercher des gendres opulents... Quelle folie quand on a soi-même de l'argent en abondance ! comme si les qualités de cœur, l'honnêteté, l'assiduité au travail n'étaient pas les principales richesses en ce monde !... Moi, je suis un bon père, j'ose dire, et de plus un philosophe. Ma Coralie ne pourra pas se plaindre d'être sacrifiée à son ambition et à sa vanité.

Ces discours, sans cesse répétés, étaient inévitablement suivis d'une petite tape amicale que M. Aubry appliquait sur l'épaule ou la joue d'André.

Parfois, lorsque André arrivait à Valbrousse, il trouvait le notaire en tête-à-tête avec quelque voisin ; et il ne lui échappait pas que M. Aubry le montrait du doigt d'un air mystérieux qui suivait un geste admiratif.

André ne demandait pas tant d'attention, et volontiers il se fit passer des demi-mots que M. Aubry lui adressait.

Il avait soin de garder un maintien modeste et réservé ; mais les allusions allaient leur train.

D'un lieu que ces confidences au vieillard satisfaisait la jeune femme en lui prouvant l'étendue de l'estime qu'il avait inspiré à son patron, le mettaient au contraire beaucoup mal à l'aise. D'où vient que sans se rendre compte de son appréhension, il réduisait le retour de mademoiselle Aubry et ne se souciait nullement de voir cette perle d'une des premières institutions de la capitale ? D'où vient encore qu'il n'avait plus reparlé de Coralie à Clarisse, depuis le jour où celle-ci s'était écrite d'une voix altérée : « Ah ! M. Aubry à une fille !... » comme si Clarisse avait connu la jalouse envie de savoir ce que c'était que l'amitié. D'où vient enfin qu'il n'avait pas sa mère à qui il rapportait que...

— L'enfant pleure, il veut son Castoria.

dans son besoin d'effusion, les paroles du notaire ?

S'était-il avoué que son cœur appartenait sans réserve à celle qu'il avait d'abord appelé du nom de sœur, et se fut-il cru infidèle s'il eût songé même un instant, au perfectionnement de mademoiselle Coralie ?

De son côté, Clarisse avait elle-même commencé à épeler cet alphabet de tendresse si doux sur les lèvres de la pure jeune fille ? Pensait-elle avoir des droits uniques sur le cœur qui dès l'enfance s'était uni au sein ?

Non, rien de tout cela était arrivé ; la candeur enveloppait toujours les deux âmes de ses voiles d'haïnes.

Et cependant André comprenait qu'il y avait pour lui des sujets délicats et même douloureux ; il comprenait que certains mots ne devaient pas être prononcés, et il se sentait tourmenté par les offres qui en réalité ne lui avaient pas été faites.

En outre, la vague de la révélation montait à son cerveau et l'arrêtait au milieu du travail ; des formes indécises passaient devant ses yeux : des murmures et des harmonies qui n'avaient rien d'humain frappaient ses oreilles.

« Pourquoi suis-je ainsi ?... » se demandait-il ensuite à sa mère. « C'est incroyable ! au lieu de rester assis à ma tâche, au lieu de me songer qu'aux minutes et aux contrains que me donne à rédiger, souvent je relève le visage et regarde les nuages qui volent. La belle affaire ! Contempler les nuages comme si mon temps n'appartenait pas au patron ? Quand je reviens à moi, je rougis de ma distraction, je me blâme de ma paresse... et je vous assure que j'abais ferme le bégayement. Mais c'est égal je ne suis pas maître de ne point recommencer. N'est-ce pas étrange ? »

La veuve le rassurait en souriant : car pour elle l'avenir était fixé.

Il en était de même de madame de Menneville, quand sa charmante fille lui disait naïvement : « Je ne sais pourquoi, je suis souvent triste dans le courant de la journée... Je ne me sens bien que le soir, à l'heure où nous sommes tous réunis. »

Et madame Menneville pensait, rassurée d'avance : « Ma fille, il faut acheter le bonheur. »

Les deux amis se plaisaient à échanger leurs observations sur le trouble charmant qui s'était emparé de ces deux cœurs. Elles échangeaient avec un égal intérêt ce matin de la vie, cette aurore des sensations. Elles se sentaient fières de leurs enfants qui avaient grandi en gardant toujours la même pureté. Chacune d'elles goûtait la récompense de son œuvre : mais elles s'étaient promis de ne révéler à André ni Clarisse. « Laissons leur, s'entend, se disaient-elles, cette ignorance de la vie ; qu'ils suivent le plus longtemps possible, les petits sentiers émaillés de fleurs, tapissés de mousse qui conduisent on ne sait où. Qu'ils s'y promènent sans s'écarter : au bout du labyrinthe, ils se retrouveront tous dans nos bras. Ah ! trop vite arrivera l'heure de l'expérience, l'heure qui retentit sinistrement sur un timbre inexorablement sonore. Ils réclameront la douceur de la société chrétienne. Mais laissons-les la payer par la patience. »

Au reste la vie était parfaitement arrangée pour nos personnages : une vie où l'agitation n'allait qu'ensemble. On avait donné aux heures et aux travaux cette symétrie sans laquelle il ne se fait rien de bon. Le programme était donc invariablement suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'admet point de tumulte de pensées, cette variété de sensations, ces incessantes exigences du monde qui constituent l'existence parisienne, là, les jours coulent comme le ruisseau sur son lit de sable fin ; on s'apartient et, on appartient à ceux qu'on aime. Dans un continuuel suivi ; et, m des visites fastidieuses ne venaient le rompre. La province tant décrite à cela de bon qu'elle n'

QU'IL FAIT BON D'ÊTRE CANADIEN

O Canada ! douce patrie,
Toi, dont les flots du Saint-Laurent
Disent à la rive fleurie
Le nom sonore et bienfaisant,
En voyant ta grande nature,
Puis nous la source de tout bien,
Notre cœur doucement murmure :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

La grande voix de nos montagnes
Qui vibre au milieu des sapins,
Et que l'écho de nos compagnes
Répète aux rivières lointaines ;
La fleur de la verte prairie
Parle à celles de l'Éden,
Tout chante à notre âme attendrie :
Qu'il fait bon d'être Canadien.

Quand, sur les tombeaux de nos pères
La brise du soir, en passant,
De leurs vertus calmes et fières
Cueille le parfum odorant,
Elle répand, comme un dictionnaire,
Les souvenirs du temps ancien,
Et chante, elle aussi, dans notre âme
Qu'il fait bon d'être Canadien !

La-bas, quand le tonnerre gronde
Sur les rives de nos ayeux,
Loin des orages du vieux monde,
Sur nos bords nous vivons heureux ;
Et quand nous voyons la tempête
Briser monarque et citoyen,
Avec bonheur chacun répète :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

AU PUBLIC.

Pour nous, les enfants de la Presse,
Qui venons montrer à vos yeux,
La grandeur d'âme et la noblesse
D'un cœur fidèle et généreux,
De la beauté de notre nation,
Nous croisons n'avoir rien de mieux,
Si vous dites cette parole :
Ils ont bien le cœur Canadien !

AMENDEMENTS A L'ACTE D'INCORPORATION DE LA VILLE DE ST. JEAN.

Acte amendé le chapitre 62 de l'acte 43-44 Victoria, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la Ville de Saint-Jean et les actes amendés" et l'acte 44-45 Victoria, chap. 74, intitulé : "Acte pour amender la charte de la ville de Saint-Jean." [43-44 Vict., chap. 62.]

[Sanctionné le 12 juillet 1888.]

Attendu qu'il est désirable d'amender l'acte 43-44 Vict., chap. 62, ainsi que l'acte 44-45 Vict., chap. 74, et ainsi d'accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation de la ville de Saint-Jean, et considérant que la dite corporation a, par sa requête, demandé ces changements et qu'il est à propos d'y accéder à sa demande ; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'article 11 de l'acte 43-44 Victoria, chapitre 62, est par le présent abrogé.

2. L'article 12 de l'acte 43-44 Vict., chap. 62, est remplacé par le suivant :

"12. Personne ne pourra être élu maire ou conseiller de la ville de Saint-Jean, s'il n'est né ou naturalisé de Sa Majesté Britannique, et s'il n'a atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus, et n'est personne étant dans les ordres sacrés, ou les ministres d'une croyance religieuse quelconque, les membres du conseil exécutif, les juges, les shérifs et greffiers ou leurs députés, de toute cour de justice, les officiers en pleine paie de l'armée ou de la marine de Sa Majesté, les fonctionnaires civils salariés, ni les comptables des revenus de la ville, ni les engagés ou employés de la ville, à salaire au mois, ou à l'année, ni les officiers ou personnes qui résideront à l'édification du maire ou des conseillers, quand ils résident ainsi, ni les subalternes, hôteliers ou maîtres de maison d'entretien public, de restaurants ou de buvettes, l'étant ou ayant été dans les douze mois précédents, ni aucune personne convaincue de trahison ou de félonie dans aucune cour de justice, dans aucune des possessions de Sa Majesté, ni aucune personne ayant pour elle-même ou par son associé un contrat quelconque ou un intérêt dans un contrat avec ou pour la ville, ni ne pourront être élus maire ou conseillers pour cette ville ; mais aucune personne ne sera éligible ou ne deviendra inhabile à agir comme maire ou conseiller de la ville par le fait qu'elle sera propriétaire actionnaire dans une compagnie légalement constituée qui pourra avoir un contrat ou une convention avec la ville."

3. L'article 15 de l'acte 43-44 Victoria, chapitre 62 est remplacé par le suivant :

"15. Les personnes qui auront droit de voter aux élections municipales de la ville seront : les habitants mâles francs-tenanciers âgés de vingt-et-un ans, imposés au rôle d'évaluation, et en possession actuelle de biens-fonds dans la ville, d'une valeur cotisée de cent piastres ; aussi les locataires âgés de vingt-et-un ans, et qui auront résidé et payé loyer dans la ville pendant les six mois qui auront immédiatement précédé l'élection, et auront été imposés au rôle d'évaluation, à raison de pas moins de dix huit piastres par année, pour une maison ou partie d'une maison ou place d'affaires, boutique ou magasin ; aussi les personnes mentionnées aux rôles d'évaluation qui auront résidé dans la ville pendant les six mois précédant immédiatement l'élection, âgé de vingt-et-un ans, qui, occupant un lot de terrain dans la ville, auront bâti une maison dont la valeur annuelle serait de dix-huit piastres ; pourvu toutefois qu'aucune personne, ayant qualité à voter à une élection municipale, n'ait le droit de faire enregistrer son vote, si elle n'a pas payé ses cotisations municipales et scolaires en entier, le jour de la nomination."

Il sera loisible à tout électeur municipal de la ville, d'exiger la production du reçu du secrétaire-trésorier de la ville, pour toutes cotisations échues comme susdites ; et dans le cas où cet électeur aurait perdu son reçu il devra alors produire un certificat que le secrétaire-trésorier lui donnera, pour les fins de la loi, constatant le paiement de telles taxes, dans le temps sus-mentionné, et à défaut de production de tel reçu ou certificat tel électeur ne pourra voter à cette élection."

LA COLONISATION

Les recettes totales pour l'œuvre de la colonisation fournies par les diverses paroisses des Archidiocèses de Montréal et d'Ottawa depuis l'établissement des Sociétés de colonisation de Montréal en 1880, et d'Ottawa en 1882, ont été comme suit :

Archidiocèse de Montréal : \$27,539.82, dont \$11,552.24, soit le résultat des prédications des RR. PP. Raynel et Resher S. J. et des autres paroissiales de 1880 à 1887, et \$15,987.58, recueillies par le P. Nolin S. J. en 1888 et 1889.

Archidiocèse d'Ottawa : \$4,265.80, dont \$2,357.50, provenant des opérations de la Société de 1882 à 1887, et \$1,908.30, des Cercles Locaux établis par le P. Nolin en 1887.

La somme totale pour Montréal et Ottawa est donc de \$31,805.62, dont \$13,909.94 soit le produit des Sociétés antérieurement à l'établissement des Cercles Locaux par le P. Nolin, et \$17,895.68, fournis par ces derniers Cercles Locaux en 1888 et 1889.

Le P. Nolin, du 26 février 1886 au 31 décembre 1887, a établi la Société dans 83 paroisses de l'Archidiocèse de Montréal et dans 15 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout dans 98 paroisses.

Au 1er janvier dernier, il lui restait encore à organiser la Société dans 73 paroisses de l'Archidiocèse de Montréal, et 37 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout, 110 paroisses qu'il n'a pas encore eu le temps de visiter, vu qu'il ne peut voir qu'une paroisse par dimanche, en moyenne, soit une cinquantaine de paroisses par année, tout en voyant pendant la semaine les paroisses qu'il a visitées le dimanche les années précédentes.

Il a, dans le même temps, organisé des Cercles Locaux dans 217 Maisons d'éducation et écoles de l'Archidiocèse de Montréal, et dans 19 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout 236 Cercles d'écoles.

Le nombre des Cercles Locaux, tant dans les paroisses que dans les Maisons d'éducation de ces paroisses, était de 384 au 1er janvier 1888, chacun de ces Cercles a son Directeur et un Secrétaire Général, que le Prévôt ou le Directeur visite et que, avec lesquels il échange des correspondances régulières.

Le nombre des Zélateurs et Zélatrices de ces Cercles a été de 13,331 en 1886, et de 17,533 en 1887, soit les deux tiers de 26,664 lesquels ont recueilli \$17,895.68.

Plus de 10,000 de ces Zélateurs et Zélatrices ont réussi à remplir complètement leurs listes de diocèse et ont reçu leurs "Souvenirs", savoir la Médaille de Colonisation, la première année, et un Chaplet des Croisiers, la deuxième.

Un grand nombre de Missions commencées depuis quelques années ont reçu des secours efficaces, et un bon nombre de Missions nouvelles ont été organisées.

Le Gouvernement du Québec a été fidèle à remplir le tiers des souscriptions, selon ses promesses, et il a gracieusement accordé des octrois additionnels considérables pour la construction de nouveaux chemins.

L'œuvre de la Colonisation est donc prospère, grâce à ces admirables Sociétés de Colonisation : grâce à l'effort encourageant à elles données par Nos Seigneurs les Archevêques de Montréal et d'Ottawa ; grâce au zèle déployé par les Directeurs des Conseils d'Administration, par MM. les Curés, par les Directeurs et directrices des Maisons d'éducation, par les Zélateurs Généraux, et par les Zélateurs et Zélatrices ; grâce, enfin, à la coopération, à l'effort, à l'enthousiasme de St. Jérôme à qui est due l'idée première et la Constitution de ces Sociétés de Colonisation.

J. B. NOLIN, S. J.

Voici un état des souscriptions faites dans les paroisses et dessous en faveur de la colonisation :

Lacadie		\$107.50
Chambly		114.11
St. Constant		122.20
St. Cyrille		152.94
St. Edouard		162.74
St. Hubert		146.80
St. Léonard		124.50
St. Jacques le Mineur		143.50
St. Jean		539.47
Lacolle		77.37
Laprairie		343.32
Longueuil		132.00
St. Luc		208.81
St. Michel		224.70
St. Philippe		74.55
St. Rémi		336.05
Sherrington		44.50
St. Valentin		57.50

MÉLANGES REDIGIEUX

—Les Sœurs du Précieux Sang de Saint-Hyacinthe ont décidé d'ouvrir une succursale aux Trois Rivières. Madame veuve George Gouin leur aurait fait cadeau de sa splendide résidence et terrain avoisant.

—M. Nap. Pratte, fils de M. Léon Pratte, de cette paroisse, ordonné prêtre, le 16 août dernier, célébrait sa première messe, le lendemain, à St. Charles. L'église était parée de ses plus beaux ornements. Quoique les érudits fussent bien malades l'église était presque remplie. M. l'abbé Gaudin, du Séminaire de St. Hyacinthe, remplaçait les fonctions de diacre et M. l'abbé A. Dutilly, celles de sous-diacre. M. Dauth, aussi du Séminaire, fit le sermon de circonstance. Le jeune prêtre doit demeurer au collège comme professeur.

—Le dimanche, 2 septembre courant, le curé de Saint-Joseph de Lévis, sur l'ordre de Son Excellence le cardinal Taschereau, a lu en chaire une sentence d'excommunication majeure contre deux personnes de la paroisse qui vivent publiquement en concubinage et persistent dans leur refus de se séparer. L'incident a créé une grande impression dans la paroisse.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe, Mgr Lorrain, vicaire apostolique, Pembroke ; M. l'abbé Moreau, du diocèse des Trois Rivières ; M. l'abbé Jeannot, supérieur au collège de St. Marie de Monroir ; M. l'abbé Gaudin, curé de Farnham ; M. l'abbé Piquet, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Verneau, curé de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Duhamel, curé de St. Dominique ; M. l'abbé Santenac, curé de Rexton Falls partent pour Rome. Le R. P. Campeau accompagne Mgr Duhamel dans son voyage à la Ville Éternelle.

—La bénédiction des cloches de la nouvelle église de St. Thérèse, à St. Hyacinthe, a eu lieu le 4 octobre courant, à 10 heures a. M. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Ludovic Cloutier, évêque d'Arundel. Ceux qui assistèrent à cette belle cérémonie ont eu l'avantage d'entendre le magnifique orgue de 43 jeux que Monsieur Eusèbe Brodeur de St. Hyacinthe a placé dans la nouvelle église au printemps dernier.

Aujourd'hui 5 octobre à 2 heures p. m. a lieu la consécration de l'oratoire érigé en l'honneur de Saint-Joseph sur les ruines de l'ancien collège. Le clergé et les amis de la maison sont invités à ces deux cérémonies.

Une dépêche de Rome dit que sur les ordres directs de M. Crispi, le sous-préfet d'Aquila, accompagné de plusieurs fonctionnaires et d'un peloton de carabiniers commandé par un lieutenant, s'est rendu à Morgaz, dans la vallée d'Aoste, au couvent des capucins français. Il a donné lecture d'un décret ordonnant la fermeture du couvent, celle de la chapelle et l'expulsion de religieux du territoire italien.

—Le Moniteur Australien dans son numéro du 20 septembre, a annoncé la mort accidentelle du P. Leclerc, S. S. C., curé de la Grand-Digue, arrivé à la suite d'un pénible accident. Ce vénérable religieux se rendait au presbytère d'un malade ; à peine avait-il fait un demi-mille, que le boulet retentit les menottes à l'essieu s'est arraché et la voiture a commencé à faire des zigzags. Le conducteur s'étant efforcé de diriger et d'arrêter le cheval, le cheval s'est dressé sur ses pattes de derrière et a fait sauter le véhicule à l'air. Le cheval s'est précipité vers le devant et a heurté violemment la tête sur le sol, et les voisins accoururent pour le relever ; il était sans connaissance et le sang jaillissait du nez, de la bouche et des oreilles. Il y avait rupture d'une artère cérébrale, et par conséquent épanchement au cerveau. La paralysie s'empara de ses membres, et est mort après deux jours d'agonie.

—Il y a quelque temps, tous les prêtres de l'archidiocèse de Toronto ont été invités à se réunir à la messe à 10 heures, pour assister à la messe solennelle de St. Joseph, co-adjuteur de la Vierge, à Baltimore. Le Très Révérend Messire Rooney, co-adjuteur de la Vierge, vient d'informer le clergé que cette demande est accordée. Ces prières consistent : 1° dans la création du curé inamovibles, c'est-à-dire, de curés qui, une fois nommés, ne peuvent plus être déplacés ; 2° dans la règle canonique ; 3° dans le droit, pour ces curés inamovibles, de nommer conjointement avec les évêques de la Province, les candidats pour tout siège vacant dans leur juridiction ; 4° dans le choix de ces curés inamovibles parmi les prêtres qui se sont distingués dans le service de l'Eglise, par leur zèle, leur piété et leurs vertus. Le Très Révérend Monseigneur Leclerc, évêque de la Province d'Ontario, a donné son assent à la Propagande avant pris en sérieuses considérations la pétition des prêtres du diocèse de Toronto, et avait décidé qu'après la nomination d'un successeur à feu Mgr Lorrain, il serait convoqué un concile des évêques de la province d'Ontario, durant lequel les privilèges demandés seraient accordés selon les règles canoniques.

—On voit exposée dans la vitrine de MM. Bouin, Allaire et Cie, rue Notre-Dame, une statue en bois de grandeur naturelle représentant saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et destiné à l'église de Saint-Christophe d'Arthabaska. Cette statue est une œuvre qui porte un véritable cachet artistique. Elle vient d'être exécutée par M. Graton et Labellé, élèves de notre populaire sculpteur M. Hébert. Saint-Christophe subit le martyre sous Dioclète, empereur romain, vers 250. On l'invoquait pendant la peste. Il est représenté d'après la légende sous la forme d'un géant portant le Christ sur ses épaules, planté sous le faix et appuyé fortement sur un long bâton rustique. La pose est majestueuse et le torse est bien cadré, la figure est douce et très expressive. Les grandes lignes sont vigoureusement modifiées et très accentuées, parce que la statue a été faite pour être vue à une certaine distance. L'inspiration de la statue paraît être de Saint-Christophe de l'Arthabaska. Le 10 octobre M. H. Lorrain a invité environ 200 prêtres à assister à la cérémonie.

—Le dimanche, 2 septembre courant, le curé de Saint-Joseph de Lévis, sur l'ordre de Son Excellence le cardinal Taschereau, a lu en chaire une sentence d'excommunication majeure contre deux personnes de la paroisse qui vivent publiquement en concubinage et persistent dans leur refus de se séparer. L'incident a créé une grande impression dans la paroisse.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe, Mgr Lorrain, vicaire apostolique, Pembroke ; M. l'abbé Moreau, du diocèse des Trois Rivières ; M. l'abbé Jeannot, supérieur au collège de St. Marie de Monroir ; M. l'abbé Gaudin, curé de Farnham ; M. l'abbé Piquet, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Verneau, curé de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Duhamel, curé de St. Dominique ; M. l'abbé Santenac, curé de Rexton Falls partent pour Rome. Le R. P. Campeau accompagne Mgr Duhamel dans son voyage à la Ville Éternelle.

—La bénédiction des cloches de la nouvelle église de St. Thérèse, à St. Hyacinthe, a eu lieu le 4 octobre courant, à 10 heures a. M. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Ludovic Cloutier, évêque d'Arundel. Ceux qui assistèrent à cette belle cérémonie ont eu l'avantage d'entendre le magnifique orgue de 43 jeux que Monsieur Eusèbe Brodeur de St. Hyacinthe a placé dans la nouvelle église au printemps dernier.

Aujourd'hui 5 octobre à 2 heures p. m. a lieu la consécration de l'oratoire érigé en l'honneur de Saint-Joseph sur les ruines de l'ancien collège. Le clergé et les amis de la maison sont invités à ces deux cérémonies.

Une dépêche de Rome dit que sur les ordres directs de M. Crispi, le sous-préfet d'Aquila, accompagné de plusieurs fonctionnaires et d'un peloton de carabiniers commandé par un lieutenant, s'est rendu à Morgaz, dans la vallée d'Aoste, au couvent des capucins français. Il a donné lecture d'un décret ordonnant la fermeture du couvent, celle de la chapelle et l'expulsion de religieux du territoire italien.

—Le Moniteur Australien dans son numéro du 20 septembre, a annoncé la mort accidentelle du P. Leclerc, S. S. C., curé de la Grand-Digue, arrivé à la suite d'un pénible accident. Ce vénérable religieux se rendait au presbytère d'un malade ; à peine avait-il fait un demi-mille, que le boulet retentit les menottes à l'essieu s'est arraché et la voiture a commencé à faire des zigzags. Le conducteur s'étant efforcé de diriger et d'arrêter le cheval, le cheval s'est dressé sur ses pattes de derrière et a fait sauter le véhicule à l'air. Le cheval s'est précipité vers le devant et a heurté violemment la tête sur le sol, et les voisins accoururent pour le relever ; il était sans connaissance et le sang jaillissait du nez, de la bouche et des oreilles. Il y avait rupture d'une artère cérébrale, et par conséquent épanchement au cerveau. La paralysie s'empara de ses membres, et est mort après deux jours d'agonie.

—Il y a quelque temps, tous les prêtres de l'archidiocèse de Toronto ont été invités à se réunir à la messe à 10 heures, pour assister à la messe solennelle de St. Joseph, co-adjuteur de la Vierge, à Baltimore. Le Très Révérend Messire Rooney, co-adjuteur de la Vierge, vient d'informer le clergé que cette demande est accordée. Ces prières consistent : 1° dans la création du curé inamovibles, c'est-à-dire, de curés qui, une fois nommés, ne peuvent plus être déplacés ; 2° dans la règle canonique ; 3° dans le droit, pour ces curés inamovibles, de nommer conjointement avec les évêques de la Province, les candidats pour tout siège vacant dans leur juridiction ; 4° dans le choix de ces curés inamovibles parmi les prêtres qui se sont distingués dans le service de l'Eglise, par leur zèle, leur piété et leurs vertus. Le Très Révérend Monseigneur Leclerc, évêque de la Province d'Ontario, a donné son assent à la Propagande avant pris en sérieuses considérations la pétition des prêtres du diocèse de Toronto, et avait décidé qu'après la nomination d'un successeur à feu Mgr Lorrain, il serait convoqué un concile des évêques de la province d'Ontario, durant lequel les privilèges demandés seraient accordés selon les règles canoniques.

—On voit exposée dans la vitrine de MM. Bouin, Allaire et Cie, rue Notre-Dame, une statue en bois de grandeur naturelle représentant saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et destiné à l'église de Saint-Christophe d'Arthabaska. Cette statue est une œuvre qui porte un véritable cachet artistique. Elle vient d'être exécutée par M. Graton et Labellé, élèves de notre populaire sculpteur M. Hébert. Saint-Christophe subit le martyre sous Dioclète, empereur romain, vers 250. On l'invoquait pendant la peste. Il est représenté d'après la légende sous la forme d'un géant portant le Christ sur ses épaules, planté sous le faix et appuyé fortement sur un long bâton rustique. La pose est majestueuse et le torse est bien cadré, la figure est douce et très expressive. Les grandes lignes sont vigoureusement modifiées et très accentuées, parce que la statue a été faite pour être vue à une certaine distance. L'inspiration de la statue paraît être de Saint-Christophe de l'Arthabaska. Le 10 octobre M. H. Lorrain a invité environ 200 prêtres à assister à la cérémonie.

—Le dimanche, 2 septembre courant, le curé de Saint-Joseph de Lévis, sur l'ordre de Son Excellence le cardinal Taschereau, a lu en chaire une sentence d'excommunication majeure contre deux personnes de la paroisse qui vivent publiquement en concubinage et persistent dans leur refus de se séparer. L'incident a créé une grande impression dans la paroisse.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe, Mgr Lorrain, vicaire apostolique, Pembroke ; M. l'abbé Moreau, du diocèse des Trois Rivières ; M. l'abbé Jeannot, supérieur au collège de St. Marie de Monroir ; M. l'abbé Gaudin, curé de Farnham ; M. l'abbé Piquet, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Verneau, curé de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Duhamel, curé de St. Dominique ; M. l'abbé Santenac, curé de Rexton Falls partent pour Rome. Le R. P. Campeau accompagne Mgr Duhamel dans son voyage à la Ville Éternelle.

—La bénédiction des cloches de la nouvelle église de St. Thérèse, à St. Hyacinthe, a eu lieu le 4 octobre courant, à 10 heures a. M. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Ludovic Cloutier, évêque d'Arundel. Ceux qui assistèrent à cette belle cérémonie ont eu l'avantage d'entendre le magnifique orgue de 43 jeux que Monsieur Eusèbe Brodeur de St. Hyacinthe a placé dans la nouvelle église au printemps dernier.

Aujourd'hui 5 octobre à 2 heures p. m. a lieu la consécration de l'oratoire érigé en l'honneur de Saint-Joseph sur les ruines de l'ancien collège. Le clergé et les amis de la maison sont invités à ces deux cérémonies.

Une dépêche de Rome dit que sur les ordres directs de M. Crispi, le sous-préfet d'Aquila, accompagné de plusieurs fonctionnaires et d'un peloton de carabiniers commandé par un lieutenant, s'est rendu à Morgaz, dans la vallée d'Aoste, au couvent des capucins français. Il a donné lecture d'un décret ordonnant la fermeture du couvent, celle de la chapelle et l'expulsion de religieux du territoire italien.

—Le Moniteur Australien dans son numéro du 20 septembre, a annoncé la mort accidentelle du P. Leclerc, S. S. C., curé de la Grand-Digue, arrivé à la suite d'un pénible accident. Ce vénérable religieux se rendait au presbytère d'un malade ; à peine avait-il fait un demi-mille, que le boulet retentit les menottes à l'essieu s'est arraché et la voiture a commencé à faire des zigzags. Le conducteur s'étant efforcé de diriger et d'arrêter le cheval, le cheval s'est dressé sur ses pattes de derrière et a fait sauter le véhicule à l'air. Le cheval s'est précipité vers le devant et a heurté violemment la tête sur le sol, et les voisins accoururent pour le relever ; il était sans connaissance et le sang jaillissait du nez, de la bouche et des oreilles. Il y avait rupture d'une artère cérébrale, et par conséquent épanchement au cerveau. La paralysie s'empara de ses membres, et est mort après deux jours d'agonie.

—Il y a quelque temps, tous les prêtres de l'archidiocèse de Toronto ont été invités à se réunir à la messe à 10 heures, pour assister à la messe solennelle de St. Joseph, co-adjuteur de la Vierge, à Baltimore. Le Très Révérend Messire Rooney, co-adjuteur de la Vierge, vient d'informer le clergé que cette demande est accordée. Ces prières consistent : 1° dans la création du curé inamovibles, c'est-à-dire, de curés qui, une fois nommés, ne peuvent plus être déplacés ; 2° dans la règle canonique ; 3° dans le droit, pour ces curés inamovibles, de nommer conjointement avec les évêques de la Province, les candidats pour tout siège vacant dans leur juridiction ; 4° dans le choix de ces curés inamovibles parmi les prêtres qui se sont distingués dans le service de l'Eglise, par leur zèle, leur piété et leurs vertus. Le Très Révérend Monseigneur Leclerc, évêque de la Province d'Ontario, a donné son assent à la Propagande avant pris en sérieuses considérations la pétition des prêtres du diocèse de Toronto, et avait décidé qu'après la nomination d'un successeur à feu Mgr Lorrain, il serait convoqué un concile des évêques de la province d'Ontario, durant lequel les privilèges demandés seraient accordés selon les règles canoniques.

—On voit exposée dans la vitrine de MM. Bouin, Allaire et Cie, rue Notre-Dame, une statue en bois de grandeur naturelle représentant saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et destiné à l'église de Saint-Christophe d'Arthabaska. Cette statue est une œuvre qui porte un véritable cachet artistique. Elle vient d'être exécutée par M. Graton et Labellé, élèves de notre populaire sculpteur M. Hébert. Saint-Christophe subit le martyre sous Dioclète, empereur romain, vers 250. On l'invoquait pendant la peste. Il est représenté d'après la légende sous la forme d'un géant portant le Christ sur ses épaules, planté sous le faix et appuyé fortement sur un long bâton rustique. La pose est majestueuse et le torse est bien cadré, la figure est douce et très expressive. Les grandes lignes sont vigoureusement modifiées et très accentuées, parce que la statue a été faite pour être vue à une certaine distance. L'inspiration de la statue paraît être de Saint-Christophe de l'Arthabaska. Le 10 octobre M. H. Lorrain a invité environ 200 prêtres à assister à la cérémonie.

—Le dimanche, 2 septembre courant, le curé de Saint-Joseph de Lévis, sur l'ordre de Son Excellence le cardinal Taschereau, a lu en chaire une sentence d'excommunication majeure contre deux personnes de la paroisse qui vivent publiquement en concubinage et persistent dans leur refus de se séparer. L'incident a créé une grande impression dans la paroisse.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe, Mgr Lorrain, vicaire apostolique, Pembroke ; M. l'abbé Moreau, du diocèse des Trois Rivières ; M. l'abbé Jeannot, supérieur au collège de St. Marie de Monroir ; M. l'abbé Gaudin, curé de Farnham ; M. l'abbé Piquet, curé de la paroisse de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Verneau, curé de St. Jean-Baptiste ; M. l'abbé Duhamel, curé de St. Dominique ; M. l'abbé Santenac, curé de Rexton Falls partent pour Rome. Le R. P. Campeau accompagne Mgr Duhamel dans son voyage à la Ville Éternelle.

—La bénédiction des cloches de la nouvelle église de St. Thérèse, à St. Hyacinthe, a eu lieu le 4 octobre courant, à 10 heures a. M. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Monseigneur Ludovic Cloutier, évêque d'Arundel. Ceux qui assistèrent à cette belle cérémonie ont eu l'avantage d'entendre le magnifique orgue de 43 jeux que Monsieur Eusèbe Brodeur de St. Hyacinthe a placé dans la nouvelle église au printemps dernier.

Aujourd'hui 5 octobre à 2 heures p. m. a lieu la consécration de l'oratoire érigé en l'honneur de Saint-Joseph sur les ruines de l'ancien collège. Le clergé et les amis de la maison sont invités à ces deux cérémonies.

LA COLONISATION

Les recettes totales pour l'œuvre de la colonisation fournies par les diverses paroisses des Archidiocèses de Montréal et d'Ottawa depuis l'établissement des Sociétés de colonisation de Montréal en 1880, et d'Ottawa en 1882, ont été comme suit :

Archidiocèse de Montréal : \$27,539.82, dont \$11,552.24, soit le résultat des prédications des RR. PP. Raynel et Resher S. J. et des autres paroissiales de 1880 à 1887, et \$15,987.58, recueillies par le P. Nolin S. J. en 1888 et 1889.

Archidiocèse d'Ottawa : \$4,265.80, dont \$2,357.50, provenant des opérations de la Société de 1882 à 1887, et \$1,908.30, des Cercles Locaux établis par le P. Nolin en 1887.

La somme totale pour Montréal et Ottawa est donc de \$31,805.62, dont \$13,909.94 soit le produit des Sociétés antérieurement à l'établissement des Cercles Locaux par le P. Nolin, et \$17,895.68, fournis par ces derniers Cercles Locaux en 1888 et 1889.

Le P. Nolin, du 26 février 1886 au 31 décembre 1887, a établi la Société dans 83 paroisses de l'Archidiocèse de Montréal et dans 15 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout dans 98 paroisses.

Au 1er janvier dernier, il lui restait encore à organiser la Société dans 73 paroisses de l'Archidiocèse de Montréal, et 37 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout, 110 paroisses qu'il n'a pas encore eu le temps de visiter, vu qu'il ne peut voir qu'une paroisse par dimanche, en moyenne, soit une cinquantaine de paroisses par année, tout en voyant pendant la semaine les paroisses qu'il a visitées le dimanche les années précédentes.

Il a, dans le même temps, organisé des Cercles Locaux dans 217 Maisons d'éducation et écoles de l'Archidiocèse de Montréal, et dans 19 de l'Archidiocèse d'Ottawa, soit en tout 236 Cercles d'écoles.

Le nombre des Cercles Locaux, tant dans les paroisses que dans les Maisons d'éducation de ces paroisses, était de 384 au 1er janvier 1888, chacun de ces Cercles a son Directeur et un Secrétaire Général, que le Prévôt ou le Directeur visite et que, avec lesquels il échange des correspondances régulières.

Le nombre des Zélateurs et Zélatrices de ces Cercles a été de 13,331 en 1886, et de 17,533 en 1887, soit les deux tiers de 26,664 lesquels ont recueilli \$17,895.68.

Plus de 10,000 de ces Zélateurs et Zélatrices ont réussi à remplir complètement leurs listes de diocèse et ont reçu leurs "Souvenirs", savoir la Médaille de Colonisation, la première année, et un Chaplet des Croisiers, la deuxième.

Un grand nombre de Missions commencées depuis quelques années ont reçu des secours efficaces, et un bon nombre de Missions nouvelles ont été organisées.

Le Gouvernement du Québec a été fidèle à remplir le tiers des souscriptions, selon ses promesses, et il a gracieusement accordé des octrois additionnels considérables pour la construction de nouveaux chemins.

L'œuvre de la Colonisation est donc prospère, grâce à ces admirables Sociétés de Colonisation : grâce à l'effort encourageant à elles données par Nos Seigneurs les Archevêques de Montréal et d'Ottawa ; grâce au zèle déployé par les Directeurs des Conseils d'Administration, par MM. les Curés, par les Directeurs et directrices des Maisons d'éducation, par les Zélateurs Généraux, et par les Zélateurs et Zélatrices ; grâce, enfin, à la coopération, à l'effort, à l'enthousiasme de St. Jérôme à qui est due l'idée première et la Constitution de ces Sociétés de Colonisation.

J. B. NOLIN, S. J.

Voici un état des souscriptions faites dans les paroisses et dessous en faveur de la colonisation :

Lacadie</
